

2. Les procédures de réassort du portail Elections

2.1. Réassort du mot de passe Elections

En utilisant l'url de la solution de vote électronique, url qui est précisée dans la notice de vote, dans un navigateur tel que Firefox, Edge ou encore Chrome, l'électeur accède à la page d'accueil de la solution de vote électronique :

Elections Professionnelles 2022

ACCÈS AU PORTAIL ÉLECTIONS

Vous êtes invité à participer aux élections professionnelles 2022 pour la désignation des représentants du personnel dans les instances de dialogue social du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, du ministère des sports, et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cliquez sur **ACCÉDER AU PORTAIL ÉLECTIONS** pour poursuivre.

ACCÉDER AU PORTAIL ÉLECTIONS

i Mes informations pratiques

- > Edito
- > Aide en ligne - Foire aux Questions

Fermeture du vote dans

04	23	10
Jour(s)	Heure(s)	Minute(s)

Ouvert du dimanche 21 août 2022 à 16h00 au lundi 29 août 2022 à 16h00 (Heure de Paris)

Cette page d'accueil offre à l'électeur la possibilité de consulter diverses informations, telles que l'édito et une foire aux questions (FAQ), sans avoir à être dûment identifié et authentifié.

Elections Professionnelles 2022

Accès au portail Élections

* : champ obligatoire

Identifiant *

5x@voxaly.com

Identifiant oublié ?

Veillez saisir le CAPTCHA ci-dessous :

9616

CAPTCHA *

9616

RETOUR CONNEXION

En cliquant sur le bouton **Accéder à mon portail Elections** de cette page d'accueil, l'électeur est redirigé vers la page d'identification.

Il lui est demandé de saisir son identifiant, à savoir son adresse mail professionnelle, et de confirmer cet identifiant en saisissant le captcha proposé.

En cliquant sur la ligne « **Identifiant oublié ?** », l'électeur obtient l'affichage d'une page d'information précisant que cet identifiant est l'adresse mail de l'électeur :

Elections Professionnelles 2022

Identifiant au portail Élections oublié ?

① Votre identifiant électeur est votre adresse mail professionnelle, celle sur laquelle vous avez reçu votre email initial de communication du lien à usage unique vous permettant d'activer votre compte électeur.

RETOUR

Lorsque un électeur s'identifie et qu'il n'a pas encore activé son compte, la saisie de son identifiant déclenche l'affichage d'un message d'information lui précisant qu'un mail vient de lui être adressé :

Elections Professionnelles 2022

Accès au portail Élections

* : champ obligatoire

Un mail vient de vous être envoyé avec un lien pour poursuivre votre processus d'authentification.

L'électeur doit utiliser le lien proposé dans ledit mail pour accéder à la procédure d'activation de son compte et déclarer son mot de passe élections comme enregistrer sa question/défi et sa réponse. L'accès à la page d'authentification au portail Elections n'est possible que pour les comptes électeurs activés :

Elections Professionnelles 2022

Saisie du mot de passe Élections

* : champ obligatoire

Mot de passe Elections *

Besoin du réassort de votre mot de passe Elections ?

RETOUR CONNEXION

Vous avez déjà activé votre compte au portail Elections. Pour vous authentifier à nouveau, veuillez saisir :

- votre mot de passe Elections (mot de passe enregistré lors de l'activation de votre compte au portail Elections) ;
- ainsi que le CAPTCHA visible sur cet écran.

Il faut cliquer sur cette ligne pour lancer la procédure de réassort du mot de passe élections

Cette page propose alors à l'électeur de saisir son « Mot de passe Elections » ou d'accéder à la fonction de réassortiment de ce mot de passe en cliquant sur la phrase « **Besoin du réassort de votre mot de passe Elections ?** ».

En cliquant sur la ligne, l'électeur obtient l'affichage d'un message l'informant de l'émission d'un mail à son attention :

Elections Professionnelles 2022

Saisie du mot de passe Élections

Un mail vient de vous être envoyé avec un lien pour poursuivre votre processus d'authentification.

Mot de passe Élections *

Mot de passe Élections oublié ?

RETOUR CONNEXION

Vous avez déjà activé votre compte au portail Élections. Pour vous authentifier à nouveau, veuillez saisir :

- votre mot de passe Élections (mot de passe enregistré lors de l'activation de votre compte au portail Élections) ;
- ainsi que le CAPTCHA visible sur cet écran.

Message d'information confirmant le lancement de la procédure de réassortiment du mot de passe

La solution de vote transmet le mail sur l'adresse mail professionnelle de l'électeur. Ce mail contient un lien à usage unique sur lequel l'électeur doit cliquer pour pouvoir continuer la procédure de réassort de son mot de passe élections :

De: no-reply@votes.voxaly.com
Envoyé: jeudi 18 août 2022 19:29
À: MARC CAMPODIFIORI
Objet: Réinitialisation de votre mot de passe au portail Élections

Bonjour Marc CAMPODIFIORI

Vous avez demandé le réassort de votre mot de passe au portail Élections.
Afin de définir votre nouveau mot de passe, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://vm-dcloud-16.recette-voxaly.com/portail/activationportail.htm?token=QVgmRhAMRjBV54HKce&electeurId=1139>

Cordialement,
L'équipe élection

Lien à usage unique (OTL) permettant de poursuivre la procédure de réassortiment du mot de passe

Ce lien redirige l'électeur vers la page du portail Elections lui permettant de créer et confirmer son nouveau mot de passe élections :

Elections Professionnelles 2022

Initialisation du mot de passe Élections

Ce mot de passe doit exclusivement comprendre :

- entre 12 caractères et 256 caractères
- au moins une lettre en minuscule non-accentuée
- au moins une lettre en majuscule non-accentuée
- au moins un chiffre
- au moins un caractère spécial

Mot de passe Élections *

Confirmation du mot de passe Élections *

Pour accéder au portail Élections, veuillez saisir votre mot de passe Élections et le confirmer ; puis recopiez le CAPTCHA visible sur cet écran.

Mot de passe Élections *

 2PtitsPASdePLUS! 

Confirmation du mot de passe Élections *

 2PtitsPASdePLUS! 

Veillez saisir le CAPTCHA ci-dessous :



CAPTCHA *

8166|

RETOUR **CONNEXION**

Il ne reste plus alors à l'électeur qu'à saisir son nouveau mot de passe élections, en respectant les règles de constitution de celui-ci et notamment :

- de 12 à 256 caractères,
- au moins une lettre majuscule,
- au moins une lettre minuscule,
- au moins un chiffre,
- au moins un caractère spécial,

puis à le confirmer avant de saisir le captcha proposé pour valider son nouveau mot de passe.

Si celui-ci respecte les règles de composition, alors l'électeur est redirigé vers la page d'accueil du portail élections :

**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elections Professionnelles 2022   AIDE/FAQ 

Votre nouveau mot de passe Élections a bien été enregistré.

Bienvenue sur votre portail Élections

Mes informations pratiques

- > Edito
- > Assistance téléphonique
- > Formulaire de demande d'assistance

Mes scrutins

- > Consulter les listes électorales de mes scrutins
- > Consulter mes scrutins (ceux pour lesquels je suis électeur) et leurs listes de candidats
- > Formuler une réclamation

Mon Compte

Mme sophie sophie

- > Mes informations personnelles

Je Vote

- > Consulter les scrutins, les candidatures et voter

Fermeture du vote dans

04	22	59
Jour(s)	Heure(s)	Minute(s)

Ouvert du dimanche 21 août 2022 à 16h00 au lundi 29 août 2022 à 16h00 (Heure de Paris)

L'affichage du message d'information « Votre nouveau mot de passe au portail Elections a bien été enregistré » confirme à l'électeur que la procédure de réassort est terminée et que son nouveau mot de passe élections est opérationnel.